

## COMPTE RENDU Réunion de la CLE Mardi 5 décembre 2023





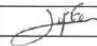
### Ordre du jour

- Bilan 2023 et prévisionnel 2024 des actions bocage, milieux aquatiques et actions agricoles du contrat de bassin versant du Couesnon menées par les maitres d'ouvrage - Avis de la CLE
- Bilan 2023 et prévisionnel 2024 des actions transversales menées à l'échelle du SAGE par le Syndicat du Bassin versant du Couesnon - Avis de la CLE

### Personnes présentes

Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon  
Président de la CLE : Joseph BOIVENT

Mardi 05 Décembre 2023




Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
<b>Collège Elus</b>					
Région Normandie	VOGT	Pierre			
Région Pays de la Loire	DESILLIERE	Florence			
Région Bretagne	PERRIN	Stéphane			
Département d'Ille et Vilaine	SOULABAILLE	Yann	1		
Département de la Manche	DENOT	André	1		
Département de la Mayenne	TARLEVE	Claude			
Communauté de communes du pays de Dol et de la baie du Mont-Saint-Michel	HERY	Jean-Pierre			
Communauté de communes de Bretagne Romantique	GUERCHE	Sandrine			
Liffré Cormier communauté	VEILLAUD	David	1		
Communauté de commune de l'Ernée	BUCHARD	Constant			
Fougères Agglomération	PARLOT	Cécile			
Val d'Ille Aubigné	MOREL	Gérard			
Mont-Saint-Michel Normandie agglomération	BICHON	Vincent			
Vitré Communauté	BERHAULT	Marie Louise			
Couesnon Marches de Bretagne	EON	Jean-Yves	1		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BRARD	Michel			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	COUASNON	Hubert			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	AVRIL	Henri	excusé		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	ISAMBARD	Albert			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	LEONARD	Gilbert			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	CHAPDELAIN	Rémi	excusé		

Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	LEFEUVRE	Diana	1	
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	JANVIER	Thomas		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	COIRRE	Jean-Pierre		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BALLUAIS	Michel		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BRARD	Hervé		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	FORET	Alain		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	VASLET	Didier		
Représentants des maires de la Manche	NOEL	Didier		
Représentants des maires de la Manche	GUERIN	Jean-René		
Représentants des maires de Mayenne	GAHERY	Jean-Paul		
Collectivité Eau du bassin rennais	PINAULT	Pascal		
Eau du Pays de Fougères	BOIVENT	Joseph	1	
Syndicat Mixte du Couesnon Aval	HALAIS	Louis		
Syndicat Loisanse Minette	DESLOGES	Jean		
Syndicat départemental de l'eau de la Manche	RABASTE	Yann		
<b>Collège Usagers</b>				
Chambre d'Agriculture de la Manche	LECOMPAGNON	Philippe		
Chambre d'agriculture de la Mayenne	ROULAND	Bruno		
Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	SALMON	Florian		
Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Saint-Malo - Fougères	LAGADEC	Marie-Claire	1	
Comité Départemental du canoë-kayak d'Ille-et-Vilaine	DUCOURET	Bernadette		
Eau et Rivières de Bretagne	MAUDET	Annie		
Eau et Rivières de Bretagne	BELLENFANT	Joël		
Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Ille et Vilaine	LEMEE	Hervé		
Groupement des agrobiologistes d'Ille-et-Vilaine	FRETAY	Sonia		
La Passiflore	HARVEY	Mathilde		

La Passiflore	BOUREL	Gérard		
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	BERNIER	Dominique	1	
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	JUIGNET	Ludovic	1	
Section régionale de la conchyliculture de Bretagne nord	HURTAUD	Frédéric		
Syndicat départemental de la propriété privée rurale d'Ille-et-Vilaine	BARBIER	François	excusé	
UFC-Que choisir	BELLOIR	Daniel	1	
<b>Collège Etat</b>				
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Le directeur	P. LUNEAU	1	
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche - MISEN	Le directeur	S. MAZIERES	1	
Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine - MISEN	Le directeur	PINARD R.		
DREAL de bassin Loire Bretagne	Le préfet coordonateur du bassin Loire Bretagne			
Office Français de la Biodiversité - Délégation régionale Bretagne	Le directeur		excusé	
Préfecture de la Manche	Le préfet			
Préfecture de la Mayenne	Le préfet		excusé	
Préfecture d'Ille-et-Vilaine	Le préfet			
Sous-préfecture de Fougères-Vitré	Le sous-préfet de Fougères-Vitré			

Autres personnes présentes

Fougères Agglomération	DANET	Erwan	1	
Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Ille et Vilaine	ARTUR	Gwénaél	1	
Syndicat Loisanse Minette	ABEL	Simon	1	
Couesnon Marches de Bretagne	DAGORN	Charlotte	1	
Syndicat du bassin versant du Couesnon	DE RIDDER	Jo	1	
Syndicat du bassin versant du Couesnon	GAUTHIER	Emmanuelle	1	

Syndicat du bassin versant du Couesnon	LE ROY	Sylvie	1		
Syndicat du bassin versant du Couesnon	DUPONCHEEL	François-Xavier	1		
SICA	HELLEQUIN	Ric	1		
SICA	Secudin	Nicolas			

**Autres personnes présentes :**

- François-Xavier DUPONCHEEL, Sylvie LE ROY, Emmanuelle GAUTHIER, SBC

**Rédaction :** DUPONCHEEL François-Xavier, LE ROY Sylvie

## Résumé

Les bilans 2023 et prévisionnels 2024 des actions bocage, milieux aquatiques et actions agricoles du contrat de bassin versant du Couesnon menées par les maitres d'ouvrage sous la coordination du Syndicat du Bassin versant du Couesnon (SBC) et des actions transversales menées à l'échelle du SAGE par le SBC sont validés par les membres de la CLE.

Les documents projetés lors de la réunion sont disponibles avec la version numérique du présent compte rendu sur <https://bassin-couesnon.fr/bassin-couesnon/le-sage/compte-rendu-reunions>

Mr Boivent accueille les participants et annonce l'ordre du jour.

## **1) Bilan 2023 et prévisionnel 2024 des actions bocage, milieux aquatiques et actions agricoles du contrat de bassin versant du Couesnon menées par les maitres d'ouvrage - Avis de la CLE**

*Présenté par Emmanuelle GAUTHIER*

### **Bocage**

**Mr Bourel** : Combien cela représente de création de linaires de bocage par exploitation ? Le problème, c'est qu'il y en a qui font les efforts de planter quand d'autres ne font aucun effort.

**Mr Boivent** : Il ne faut pas comparer les exploitations comme cela. L'objectif de 80 ml/ha SAU sera facilement atteignable pour certaines exploitations et plus difficilement pour d'autres. Cela dépend de la taille des exploitations et de la topographie. Et de toutes façons, il n'est pas possible de divulguer les informations nominatives des agriculteurs.

**Mr Duponcheel** : L'objectif du SAGE qui est d'atteindre 80 ml/ha SAU ne se raisonne pas à l'échelle des exploitations mais à l'échelle du bassin versant.

**Mr Bourel** : Ces travaux de restauration du bocage sont financés par des dépenses publiques, il faut donc qu'ils soient rentables. Il serait intéressant de comparer les linéaires créés et les linéaires supprimés tous les ans.

**Mr Duponcheel** : L'étude d'évaluation de Breizh bocage de la Région Bretagne de 2021 a montré que l'érosion du bocage entre 2008 et 2020 s'est stabilisée. Les plantations compensent les destructions.

**Mr Boivent** : Il y a eu, je pense, avant la protection par la PAC en 2015, des destructions importantes de haies. Par contre, avec la protection via la PAC et les PLU(i), ces destructions sont beaucoup plus limitées depuis 2015. Il serait effectivement intéressant d'avoir ces chiffres pour la fin du contrat.

**Mr Duponcheel** : Le problème, c'est que nous connaissons les linéaires de création mais pas de destruction.

**Mr Bernier** : En quoi consiste le chantier scolaire sur le Couesnon aval ?

**Mr Hellequin** : C'est un travail qu'on souhaite mener avec des étudiants en BTS sur des parcelles appartenant à l'ONF en même temps que des travaux sur les cours d'eau.

### **Milieux aquatiques**

**Mme Lefevre** : Je suis étonnée de ne pas voir apparaître les travaux de restauration de la continuité écologique au château de Fougères. Il y a eu 1 500 000 euros de travaux tout de même.

**Mr Duponcheel** : Oui, c'est un oubli, même si ces travaux ont été réalisés hors contrat.

**Mr Bernier** : Qui finance ces travaux de restauration des milieux aquatiques ?

**Mr Boivent** : ces travaux sont portés par les syndicats Loisanse Minette et Couesnon Aval et par Fougères Agglomération et sont largement subventionnés par l'AELB, le département d'Ille et Vilaine et la Région Normandie (Post réunion : dans le cadre d'appel à projets). Pour ce qui est des actions agricoles, celles-ci sont portées par les collectivités productrices d'eau potable et les maitres d'ouvrage associés et sont également largement subventionnés.

**Mr Bourel** : Qu'en est-il de la mise en conformité des ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique ?

**Mme Pinard** : Il y a 30 ouvrages ciblés prioritaires en Ille et Vilaine sur lesquels des procédures administratives sont en cours. Plusieurs mises en demeure ont été rédigées et visent à la fois des particuliers mais aussi des collectivités. Lorsqu'on aura fini avec ces ouvrages prioritaires, on s'occupera du reste. Pour ce qui concerne plus spécifiquement les ouvrages non conformes du Couesnon, je n'ai pas la donnée sur moi mais je m'engage à vous la faire parvenir.

### Actions agricoles

**Mr Bourel** : Pour ce qui est de la pollution par les pesticides, il est important de connaître les chemins de contamination, et notamment celui des drains enterrés et des fossés. Les données existent sous format papier auprès des collectivités ou de la DDTM.

**Mr Duponcheel** : L'OFB et le BRGM ont mis au point une base de données de drainage agricole afin de bancariser et de sauvegarder toutes ces données papiers. Renseigner cette base permet de connaître les chemins de l'eau par drainage et de pouvoir notamment identifier les parcelles contributives à un point donné sur le réseau hydrographique. Reste la question du remplissage de cette base. Est-ce que les DDTM d'Ille et Vilaine et de la Manche ont prévu de s'engager dans cette démarche ?

**Mme Pinard** : je découvre l'existante de cette base. Je vais me renseigner et reviendrait vers la CLE. En tous cas, ce n'est pas sûr que la DDTM détienne encore ces données, elles ont sûrement été versées aux archives départementales.

**Mr Luneau** : Le FMA a travaillé sur ce sujet du drainage pour la restauration des zones humides. Ils ont sûrement des informations.

**Mr Boivent** : Changer de système est un engagement qui est parfois dur à supporter. Moi par exemple, je perds environ 20000 euros tous les ans en étant passé sur un système herbager. Il ne faut pas tout faire reposer sur le dos des agriculteurs.

**Mr Bernier** : Oui il ne faut pas montrer du doigt certaines catégories d'usagers car sinon c'est la guerre. Il faut au contraire de l'entraide afin de s'en sortir collectivement.

**Mr Denot** : Oui, les prises de consciences sont en cours. Pendant plus de 40 ans, on a dit aux agriculteurs qu'il fallait produire toujours plus, et maintenant on vient dire l'inverse. Ce n'est pas évident. En tout cas, ce n'est pas avec le bâton qu'on y arrivera. Les choses avancent quand même et les plantations de haies en sont un exemple. Je suis régulièrement présent aux réunions de la CLE et je peux vous dire que j'apprends à chaque fois plein de choses intéressantes.

**Mr Bernier** : Quel est le rendement horaire d'un désherbage mécanique ?

**Mr Lacour** : Difficile à évaluer car les matériels n'ont pas tous le même débit de chantier. En général, le premier passage en roue rotative est plutôt rapide. Et ça tombe bien car c'est ce passage le plus important car nous retrouvons beaucoup de phytosanitaires de prélevée dans l'eau potable.

**Mr Boivent** : Le financement de ces tests de désherbage mécaniques sont pris en charge dans le cadre du fond « technique innovante » du SMG35. Le SBC finance la totalité du 1<sup>er</sup> passage. Le problème avec le désherbage mécanique, c'est que la réussite dépend fortement de météorologie contrairement au désherbage chimique. En tous cas, il faudrait au moins se passer des phytosanitaires en prélevé.

#### ***Intervention du REEPF dans le cadre du contrat***

**Mr Luneau** : La DRAAF, la DREAL et l'agence de l'eau Loire-Bretagne ont lancé en début d'année un appel à projet conjoint pour sensibiliser les élèves des établissements d'enseignement agricole à la préservation de l'eau. Le REEPF a répondu à cet AAP et travaillera avec des classes de terminale en GMNF et CGA.

**Mr Juignet** : Effectivement le REEPF va travailler avec 2 classes de terminale notamment sur l'outil de diagnostic IDEA et Terres de source. 5 demi-journées sont prévues. J'en profite pour rappeler que l'année 2023 a été une année de réflexion pour le réseau avec comme conclusion l'autonomisation du réseau. L'outil Caravane Main Verte n'étant plus financée (Les particuliers n'ont plus le droit d'utiliser des phytosanitaires), il est prévu de créer un autre outil répondant aux problématiques du moment.

**Mme Lefevre** : la Caravane Main Verte a été très utile. Maintenant il faut se tourner vers un outil de promotion de la sobriété vis-à-vis de nos consommations en eau mais pas seulement.

**Mr Boivent** : Effectivement le sujet des économies d'eau sera très important dans l'avenir. En Ille et Vilaine, on aura 200 000 habitants en plus dans 20 ans. A l'issue de l'étude HMUC, la CLE devra se positionner aussi sur la priorisation de ces consommations. La communication devra être à la hauteur de l'enjeu.

**Mr Boivent** : je remercie tous les maitres d'ouvrage et soumetts le bilan 2023 et le prévisionnel 2024 du CT Couesnon au vote des membres de la CLE :

#### **Bilan des votes (pas de quorum exigé) :**

Nombre de membres de la CLE	61
Nombre de personnes présentes	17
Nombre de votants*	17
Nombre de votes pour	16
Nombre de votes contre	
Nombre d'absentions	1
<i>*ne prend pas part au vote :</i>	

La proposition d'avis est validée à l'unanimité moins 1 abstention.

1 personne s'abstient : M. Bourel

## 2) Bilan 2023 et prévisionnel 2024 des actions transversales menées à l'échelle du SAGE par le Syndicat du Bassin versant du Couesnon - Avis de la CLE

*Présenté par Sylvie LE ROY*

### Suivi dossiers loi sur l'eau

**Mr Belloir** : Est-ce que l'entreprise Légulice va recevoir une amende pour la pollution de l'eau de la Guerge ?

**Mme Le Roy** : Non, seules sont prévues des mesures compensatoires dans le cadre du dossier loi sur l'eau qui leur est demandé. En fait comme il n'y a pas eu d'observation de mortalité piscicole, il n'y aura pas d'amende.

**Mr Bourel** : Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de mortalité piscicole qu'il n'y pas d'atteinte au milieu.

**Mr Bernier** : Est-ce que la CLE pourrait se porter partie civile dans ce dossier ?

**Mr Boivent** : Il y a une procédure en cours. Il faut laisser le temps à l'entreprise de régler ce problème avec l'administration.

**Mme Le Roy** : Aujourd'hui l'entreprise n'a pas proposé de système de traitement adéquat. Ils ont jusqu'en juin 2024 pour proposer un dossier avec un traitement efficace et des mesures compensatoires appropriées. Aujourd'hui, les rejets se font toujours dans le bassin d'eau pluviale de Fougères Agglomération.

**Mr Belloir** : Le plus triste, c'est que pendant ce temps-là, la pollution persiste.

**Mr Bernier** : Peut-on au moins faire une demande au préfet au nom de la CLE pour arrêter cette pollution ?

**Mr Boivent** : je vais organiser une rencontre avec Fougères Agglomération pour échanger sur ce sujet.

### Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE

**Mr Duponcheel** : Le PLUi d'Avranches Mont-Saint-Michel nouvellement arrêté ne respecte pas le SAGE Couesnon sur la protection des zones humides. Parmi les collectivités du Couesnon ayant révisé ou élaboré leurs PLU(i), Mont-Saint-Michel Normandie est la seule collectivité à ne pas respecter la disposition 57 du PAGD du SAGE Couesnon.

**Mr Soulabaille** : Comment cela se fait-il ?

**Mme Le Roy** : Les services de l'Etat se sont concentrés sur la compatibilité du projet avec la loi littorale et n'ont pas estimé comme prioritaire la prise en compte des obligations du SAGE Couesnon.

**Mr Denot** : Il sera de toute façon possible de rattraper l'oubli puisqu'un PLUi MSM Normandie est en prévision.

**Mr Duponcheel** : Ce nouveau PLUi entraine même une régression de la protection des zones humides puisque les PLU de Pontorson et de Huisnes sur Mer protégeaient les zones humides dès le 1er m2, ce qui n'est plus le cas maintenant.



**Mr Boivent** : je sou mets le bilan 2023 et le prévisionnel 2024 des actions transversales menées à l'échelle du SAGE Couesnon au vote des membres de la CLE :

**Bilan des votes sur le dossier (pas de quorum exigé) :**

Nombre de membres de la CLE	61
Nombre de personnes présentes	17
Nombre de votants*	17
Nombre de votes pour	16
Nombre de votes contre	
Nombre d'absentions	1
<i>*ne prend pas part au vote :</i>	

La proposition d'avis est validée à l'unanimité moins 1 abstention.

1 personne s'abstient : M. Bourel

L'ordre du jour étant épuisé, M. Boivent remercie les participants et lève la séance.